

République Française
Département de la Loire

Commune de Saint-Romain-la-Motte

Délibération du Conseil municipal
Séance publique ordinaire du
MARDI 19 DÉCEMBRE 2023
20 heures 30

OBJET :

19/12/2023 N°7
SUBVENTION : ENVELOPPE SOLIDARITÉ
2024 – DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS
DU DÉPARTEMENT DE LA LOIRE

Le Maire certifie :

1- que la convocation de tous les conseillers municipaux en exercice a été faite dans les formes et délais prescrits par la loi ; que la délibération ci-après transcrite a été publiée sur le site internet de la mairie selon les formes et délais prescrits par la loi ;

2- Que le nombre des conseillers en exercice au jour de la séance, était de 15 sur lesquels il y avait 14 membres présents, à savoir :

Présents : Gilbert VARRENNE - Chantal PAIRE - Alain BLETTERIE - Marie-Claude CHAMPROMIS - Bernard BESSEY - Monique GOUTILLE - Gabriel POMMIER - Sylvie BAS - Daniel MOUSSERIN - Isabelle MARIDET - Sabine DERVIN - Éric MICHALLET - Franck POLLET - Laurette COLOMBET

Absent ayant donné mandat : Pierre Yves LASSAIGNE à Chantal PAIRE

Secrétaire élue pour la durée de la séance : Isabelle MARIDET

SUBVENTION : ENVELOPPE SOLIDARITÉ 2024 – DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DU DÉPARTEMENT DE LA LOIRE

M. le Maire expose à l'assemblée que dans le cadre de la réalisation de travaux d'étanchéité au Club des Jeunes situé rue de Trébande, la commune souhaite déposer une demande de subvention auprès du département de la Loire au titre de l'Enveloppe Solidarité 2024.

Le montant des travaux s'élève à 19 579,59€ HT.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Confirme** le projet de travaux d'étanchéité du Club des jeunes et dit qu'il est inscrit au budget communal.
- **Sollicite** une subvention départementale au titre de l'enveloppe de solidarité 2024 pour le projet cité ci-dessus.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus,

Le Maire,
Gilbert VARRENNE

La secrétaire de séance,
Isabelle MARIDET

Publication en ligne le



22 DEC. 2023

